

La protection légale du travail de la femme et ses résultats en Suisse

Autor(en): **E.V.-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 406

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Liste des femmes déléguées à la XVII^e Conférence Internationale du Travail (actuellement en session à Genève.)

- DANEMARK: Mme J. Arenholt, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.
- BRESIL: M^{lle} Odette de Carvalho, conseillère technique gouvernementale.
- ESPAGNE: M^{me} de Palencia, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.
- ETATS-UNIS: Miss Mary Anderson, directrice du *Woman's Bureau*, première représentant accrédité.
- FRANCE: M^{me} Letellier, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.
- GRANDE-BRETAGNE: Miss Loughlin, conseillère technique gouvernementale.
- NORVÈGE: M^{me} Betsy Kjelsberg, inspectrice du travail, déléguée gouvernementale.
- PAYS-BAS: M^{lle} J. STEEMBERGHE, conseillère technique gouvernementale.
- POLOGNE: M^{me} Eugénie Wasniewska, députée, conseillère technique gouvernementale.
- SUEDE: M^{lle} Kerstin Hesselgren, sénateur, inspectrice du travail, déléguée suppléante et conseillère technique.
- SUISSE: M^{lle} Dora Schmidt, secrétaire à l'Office fédéral du Travail, de l'Industrie et des Arts et Métiers, conseillère technique gouvernementale.

Soit 11 femmes représentant 11 pays, contre 16 femmes représentant 12 pays l'an dernier, et 27 femmes représentant 17 pays en 1931. Le recul est marqué, d'autant plus que, comme nous l'avons déjà dit, 4 sur 5 des questions à l'ordre du jour intéressent si directement les femmes (suppression des bureaux de placement payants, assurance invalidité-vieillesse-décès, assurance-chômage et semaine de 40 heures) que le directeur du B. I. T. avait attiré l'attention des gouvernements sur l'utilité d'appliquer, dans tous ces cas-là, les dispositions fondamentales assurant la participation des femmes aux Conférences internationales du travail.

Nous ne pensons pas cependant que ce soit au vent de réaction antiféministe qu'il faille attribuer ce recul. Les deux pays qui manquent à l'appel cette année-ci, du point de vue féministe, sont l'Allemagne (qui s'en étonnera?...) et la Hongrie, où se ressent sans doute le vide laissé par le comte Apponyi, qui ne pouvait manquer de pousser à la collaboration féminine. D'autre part, et le fait est important, les Etats-Unis, absents depuis bien longtemps, reviennent collaborer avec la S. d. N. dans le domaine du travail, comme ils le font dans celui du désarmement ou des questions économiques, comme ils le font pour les questions sociales aussi, et la désignation comme première déléguée de Mary Anderson, si connue par son admirable travail, dont notre journal a déjà eu l'occasion de parler, constitue aussi un événement du point de vue féministe.

Un jubilé

Après le corps médical vaudois, qui a fêté, le 24 mai, dans une réunion intime au Lausanne-Palace, les 70 ans du Dr. Maurice Muret, les féministes ont tenu à manifester de leur côté à

cliente, est d'une candeur charmante: elle sent que la politique l'intéresserait.

A qui rêvez-vous au fond de votre petit cœur, mignonne dactylo, qui craignez de faire de la politique « parce que les femmes sont trop sensibles ? » Et vous, l'étudiante qui débambule avec un copain, vous semblez espérer de la vie des joies plus excitantes que l'usage du bulletin de vote. Ces jeunes filles, il faut que la vie les « cabosse » pour qu'elles la prennent au sérieux! La bonne mère aux chats a plus d'expérience; elle sait que le monde tourne mal et que les femmes devraient s'en mêler; elle a, du reste, déjà « signé contre la guerre ».

Un salon luxueux, une dame assortie et d'une prudence! « ... pour voter, il faudrait être documentée... » Depuis si longtemps qu'on écrit sur le suffrage, que lui faut-il encore? — Qui descend ces marches d'un pas décidé? c'est M^{lle} Gourd, le chef du féminisme genevois; elle sourit, mais tout au fond elle est navrée, humiliée de l'attitude de son pays envers les femmes: « l'attitude d'un père de famille qui voudrait diriger le ménage en interdisant à la femme de s'en mêler... »

Et suivie de l'opérateur toujours prêt à s'offrir la tête des gens, la spirituelle Fancy, un peu lasse d'avoir posé si souvent la même question, s'engouffre dans les bureaux de l'Illustré.

JEANNE VULLIOMENET.

1 Ce qui nous paraît intéressant dans cette enquête-coup de sonde, faite sans préméditation ni préparation, au hasard des rencontres, c'est le développement, l'affirmation de l'idée suffragiste parmi les femmes des milieux populaires surtout. L'argument de nos adversaires qu'une poignée d'intellectuelles célibataires seulement veulent le droit de vote est donc fortement contredit.

(Red.)

Autour de la Conférence du Désarmement

Conférence d'études du Comité International féminin pour le Désarmement

Le Comité de Désarmement a organisé, du 24 au 27 mai, à Genève, une Conférence d'Etudes, sous la direction de Miss Kathleen Courtney. Le but de cette Conférence était de réunir un petit nombre de femmes de divers pays, s'intéressant sérieusement à la cause du Désarmement. Et quoique plusieurs de celles qui désiraient venir n'ont pu le faire, pour des raisons financières, ou parce que leur travail les empêchait de s'absenter, 37 femmes ont participé à cette Conférence d'Etudes, représentant dix pays (Allemagne, Chili, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Norvège, Pays-Bas, Pologne et Suisse).

Le programme avait été élaboré avec un double but: fournir une expérience directe de la situation actuelle de la Conférence du Désarmement, de ses problèmes, et de ses possibilités; permettre aux femmes des divers pays d'apprendre à se connaître.

La Conférence d'Etudes a débuté le mercredi soir par un charmant réception à la Maison de paroisse de l'Eglise américaine. Dans une atmosphère de gaieté et de cordialité, nos invitées ont eu l'occasion de rencontrer des membres de la Conférence du Désarmement, des collègues travaillant à Genève, et de faire connaissance les unes avec les autres.

Il avait été décidé que cette Conférence d'Etudes se baserait sur les travaux de la Conférence du Désarmement. Le moment choisi a été par une heureuse chance tout spécialement intéressant, puisqu'il a coïncidé avec une phase critique à la Commission Générale, et les importantes discussions qui suivirent le message de M. Roosevelt et le discours de Hitler au Reichstag.

La Conférence d'Etudes s'est réunie tous les matins à 9 heures. Le jeudi matin, Mrs. Puffer-Morgan a présenté un résumé des travaux de la Conférence du Désarmement, ainsi qu'un exposé

des principaux problèmes et des difficultés présentes, introduction de tout premier ordre pour notre Conférence, car peu de personnes sont qualifiées, comme Mrs. Morgan, pour parler en connaissance de cause de l'ensemble de cette question. Les vendredi et samedi matin furent réservés à des discussions présidées par Miss Courtney, en collaboration avec Mrs. Morgan. Plusieurs sujets furent discutés, entre autres: l'uniformisation des armées du continent européen, l'abolition partielle ou totale de l'aviation militaire, la limitation navale.

Une réunion du Comité de Désarmement des Organisations Féminines Internationales eut lieu comme d'habitude, le jeudi après-midi. Nos invitées prirent part à cette réunion, et apportèrent leur contribution à la discussion sur l'avenir de notre Comité.

Deux réunions publiques eurent lieu à la Maison de paroisse de l'Eglise américaine. Le jeudi soir, M. Maurice Bourquin, délégué de la Belgique, parla du *Contrôle comme mesure de Sécurité*. Son admirable exposé méritait un auditoire plus nombreux que celui qui avait bravé une pluie torrentielle pour venir l'entendre. Le vendredi soir, deux orateurs distingués, M. Salvador de Madariaga, délégué de l'Espagne, qui parla de *L'Aviation militaire et civile*, et M. K. Kormanicki, délégué de Pologne, qui parla du *Traffic et de la fabrication privée des armes*, furent suivis avec la plus grande attention, comme le méritaient les exposés de ces spécialistes de premier ordre.

La Conférence d'Etudes se termina brillamment par un déjeuner au Club International, le samedi à midi, auquel environ 150 personnes prirent part, qui eurent le privilège d'entendre un discours de Lord Cecil. Son message fut un encouragement et en même temps un appel à des efforts incessants. Considérant que la situation était meilleure aujourd'hui qu'il y a quelques semaines, et qu'elle s'améliorerait encore, il insista vigoureusement pour que le travail en faveur de la Paix se continue inlassablement pendant les années à venir, quels que soient les résultats de la Conférence du Désarmement.

(Communiqué par le Comité international féminin pour le Désarmement.)

ce dernier, dans une soirée familière au Lycéum, le 15 juin, toute leur reconnaissance et leurs vœux les plus chauds. Il est, en effet, peu d'hommes actuellement en Suisse auxquels notre cause doive plus qu'au vice-président de l'Association vaudoise pour le Suffrage, toujours sur la brèche, toujours prêt à répondre aux appels qui lui sont adressés, et le renom et l'autorité du médecin bien connu ajoutent un poids très grand à la valeur de ce concours aussi constant que convaincu.

Le *Mouvement Féministe*, dont le Dr. Muret a été un des fondateurs et un des fidèles abonnés, et qui n'oublie pas le si charmant et encourageant discours par lequel ce dernier célébra son propre jubilé en novembre dernier, tient à s'associer et à associer tous ses lecteurs aux vœux qui ont été formulés à cette occasion, et joint de grand cœur ses chaudes félicitations et ses remerciements à tous ceux qui recevra en abondance ce si juvénile septuagénaire.

Le sort des enfants dans la nouvelle Allemagne

Aujourd'hui, chacun suit avec un intérêt passionné les événements qui se déroulent en Allemagne. Et ce n'est pas sans appréhension quant à l'avenir que l'on se demande jusqu'à quel point la vie politique, économique et sociale d'un Etat peut être complètement bouleversée et transformée sans que toute une partie de la population en souffre.

Qu'il y ait beaucoup de souffrances imméritées aujourd'hui en Allemagne et qu'il doive y en avoir encore, cela est indéniable, et nous voudrions dire ici un mot des enfants d'après des informations sûres reçues récemment.

Une chose qu'il n'est pas inutile de rappeler tout d'abord, c'est la grande misère, conséquence du chômage, qui règne dans le pays et, dès avant l'avènement du III^e Reich, frappait indistinctement une grande proportion des enfants, quelle que soit leur race ou l'opinion politique de leurs parents. Les familles des chômeurs avaient en grande partie épuisé leurs réserves et ne vivaient plus que de leurs allocations, dont le taux abaissé permet tout juste de subsister. Elles étaient et sont notoirement insuffisantes pour permettre un niveau de vie normal. Des enquêtes récentes ont montré que, dans beaucoup d'endroits, la santé des enfants commence sérieusement à souffrir, et que leur caractère est affecté par l'atmosphère déprimée ou aigre régnant souvent dans la famille à la suite des difficultés matérielles. Une des raisons pour lesquelles le mouvement national socialiste a rallié si vite la majorité des Allemands est précisément l'espoir qu'un changement de régime

apporterait une amélioration économique. De jeunes chômeurs, par exemple, dont la journée s'écoulait morne et apathique, ont trouvé maintenant un but, une discipline, un idéal que l'on peut critiquer, mais qui ont incontestablement donné un sens à leur existence et l'impression qu'ils collaborent à la régénération de leur pays.

Mais ce pays n'a que faire des faibles, des déficients, de ceux qui ne sont pas ou ne pourront jamais être des Allemands en pleine possession de toutes leurs facultés physiques ou mentales. Les crédits, les subsides, les faveurs vont aux organisations de jeunesse qui visent à fortifier et à développer les enfants et les adolescents déjà sains afin qu'ils deviennent une force pour le nouvel Etat. Il est déjà plus difficile pour une assistante sociale d'obtenir, par exemple, qu'un enfant en danger moral soit retiré temporairement de sa famille, ou qu'un crédit soit accordé pour les frais de traitement d'un enfant qui pourra être amélioré mais ne deviendra pas normal à 100 %.

Ces principes sont appliqués naturellement avec plus de rigueur pour les enfants dont les parents sont connus pour avoir des opinions politiques contraires à celles qui, seules, ont cours légal, ou pour les enfants israélites. Les deux dernières catégories méritent toute la sympathie de ceux qui considèrent qu'un enfant, quel qu'il soit, a droit à des conditions permettant son développement normal au point de vue physique, mental et moral.

Il y a aujourd'hui en Allemagne des parents qui n'osent pas réclamer pour leurs enfants l'aide à laquelle ils ont légalement droit. Il y a d'autres parents qui ne le peuvent pas. Qu'advient-il d'eux si la charité privée n'intervient pas?

Les enfants juifs continuent à fréquenter obligatoirement les écoles primaires et les cours complémentaires, mais y sont exposés souvent à toutes sortes d'humiliations par leurs maîtres et leurs camarades. On cite heureusement de nombreux maîtres qui traitent humainement ces enfants et donnent un meilleur ton à la classe. Mais un nouveau sujet obligatoire d'études a été introduit: la « science des races », qui veut prouver la supériorité de la race nordique et l'ignominie de la race juive. — Il s'agit de race et non de confession. — De nombreux enfants élevés en chrétiens, baptisés et confirmés, qui ignoraient que leur mère ou leur grand-père fût d'origine juive, ont été brusquement mis au ban de leur classe, ou même renvoyés honteusement. On peut imaginer quelle amertume s'amasse dans ces cœurs d'enfants.

Les organisations israélites culturelles ou de bienfaisance poursuivent leur activité devenue dix fois plus nécessaire, mais elles sont ignorées par les autorités, dont les subsides contribuaient autrefois jusqu'à 80 % de leur budget. En outre, les riches israélites qui fournissaient la balance ont beaucoup réduit leurs contributions, ayant eux-mêmes perdu leur source de revenus ou

Un message des suffragistes suisses au Président de la Conférence.

Lors des temps si difficiles par lesquels a passé la Conférence du Désarmement pendant ces récentes semaines, l'Association suisse pour le Suffrage féminin, suivant une suggestion du Comité International féminin pour le Désarmement, a envoyé à M. Henderson, en date du 18 mai, le télégramme suivant:

L'Association suisse pour le Suffrage féminin suit avec une attention inquiète la marche de la Conférence. Elle ne perd pas l'espoir que les bonnes volontés ne triomphent pour conduire malgré tout à un désarmement effectif.

La Présidente: A. LEUCH.

M. Henderson a répondu par cette lettre, que nous traduisons à l'intention de nos lecteurs:

Genève, Hôtel de la Paix, le 27 mai 1933.

Madame la Présidente,

Je vous écris pour vous remercier de votre appel au sujet du désarmement.

Durant ces dernières semaines, la Conférence a traversé la phase la plus critique de son histoire. Je suis heureux de dire que le Message du Président Roosevelt et la Déclaration de Herr Hitler ont grandement amélioré ses perspectives de succès.

Il est clair que la Conférence ne peut pas durer indéfiniment, et qu'au cours des prochaines semaines nous aurons à prendre des décisions qui, indubitablement, contiendront des possibilités de paix future ou de guerre.

Le temps est venu maintenant pour les gouvernements d'accomplir un suprême effort de compréhension mutuelle et de concessions qui nous permettra d'élaborer une Première Convention de Désarmement, et de préparer la voie dans un bref délai à des mesures futures plus énergiques. Il est, par conséquent, essentiel que les amis de la paix fassent, de leur côté, un effort analogue pour convaincre leurs gouvernements de la force de l'opinion publique en faveur d'une Convention de Désarmement effectif.

Les difficultés sont grandes, mais avec de la bonne volonté, le succès est entre nos mains. Et en considérant ceci et les terribles résultats qui nous menacent, je ne puis croire que les gouvernements manqueraient à leur devoir envers les peuples du monde entier.

Sincèrement à vous.

Arthur HENDERSON, président.

craignant de la perdre prochainement. Les asiles, les orphelins sont pleins d'enfants dont les pensions étaient payées jusqu'ici par l'assistance publique. Faudra-t-il mettre ces enfants à la rue? ou les rendre à des parents indignes ou incapables de subvenir à leur entretien, au moment où leurs éducateurs voyaient avec espoir poindre les fruits de leurs efforts? Si les enfants israélites vont encore à l'école primaire, si leurs parents, le cas échéant, touchent encore l'allocation de chômage, il ne leur est plus accordé aucune prestation qui ne soit strictement légale; ils ne sont donc plus admis aux cantines scolaires ou aux distributions gratuites de lait, de chaussures ou de vêtements; il est inutile de réclamer à l'assistance publique le paiement d'un séjour de sanatorium, les frais d'un appareil orthopédique, ou le placement d'un enfant en danger moral ou maltraité par ses parents.

Ajoutons encore que, d'une manière générale, les enfants souffrent du fait qu'un grand nombre d'institutions sociales ont dû fermer leurs portes ou restreindre leur activité, étant trop incertaines du lendemain.

En attendant que puisse se former un Comité pour prendre en main une aide si nécessaire, la rédaction du *Mouvement Féministe* s'est déclarée prête à recevoir les dons de ceux qui désirent manifester pratiquement leur sympathie et leur pitié. Prière d'opérer les versements au compte de chèque du journal, No I. 943, avec la mention « Pour les enfants allemands ». Si des personnes désirent que leur don aille à une catégorie spéciale d'enfants, qu'elles veuillent bien l'indiquer et il en sera tenu compte.

X.

Souscription en faveur des enfants allemands

Déjà reçu à la Rédaction: M. F. Fr. 10.—

La Protection légale du travail de la femme et ses résultats en Suisse

On sait qu'un des questions les plus complexes et les plus discutées dans les milieux féministes est celle de la protection du travail de la femme et de son influence sur la santé de celle-ci et sur sa situation économique. L'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes ayant envoyé à toutes ses Associations affiliées un questionnaire à cet égard, une Commission d'Etudes, nommée en 1930, fut chargée d'y répondre. M^{lle} Dora Schmidt, adjointe à l'Office fédéral de l'Industrie et du Travail, s'est donné la peine de rechercher et d'enregistrer toutes les lois fédérales et cantonales réglementant le travail féminin, et

1 Rapport présenté à l'Assemblée de Bâle de l'A.S.S.F., le 27 mai dernier.

Correspondance

Le féminisme et la T. S. F.

La Chaux-de-Fonds, le 29 mai 1933.

Mademoiselle E. Gourd, Pregny.

Chère Mademoiselle,
J'ai constaté avec regret depuis plusieurs semaines que ni votre nom, ni celui de vos collaboratrices ne figurent plus à la rubrique de « Madame » dans la semaine de Radio. D'où cela vient-il? Je doute, même si vos occupations vous absorbent beaucoup, que de vous-même vous ayez laissé tomber cette occasion de donner aux femmes des nouvelles souvent intéressantes de ce qu'elles peuvent dans le monde. Les « soins au visage » ne passionnent pas toutes les femmes non plus! et ce numéro-là est trop en honneur à Radio-Genève. Les voix des délégués ou experts à la S. d. N. avaient bien plus d'intérêt.

Excusez-moi de vous écrire ceci, et ne prenez pas le temps de me répondre. Je saurai bien à la longue la cause de ce changement que je déplore. Merci encore pour tout ce que vous avez fait jusqu'ici ou fourni en collaboratrices.

Je vous prie d'agréer mes cordiales salutations suffragistes.

Marg. HUGUENIN.

St-Mier, le 29 mai 1933.

Chère Mademoiselle,
Depuis quelques semaines nous n'entendons plus de causeries féminines au Radio... J'en suis très surprise et déçue, et non seulement moi, mais plusieurs autres dames sans-filistes de la localité; aussi je me permets de venir vous en demander la cause, et si vous avez temporairement renoncé à ces causeries?

Nous espérons beaucoup que l'empêchement tombera avant peu et que vous pourrez de nouveau nous entretenir des choses qui nous tiennent très à cœur. Nous apprécions beaucoup vos petits quarts d'heure, n'y trouvant qu'un défaut, c'est qu'ils soient trop courts.

En espérant que nous aurons bientôt le plaisir de vous entendre à nouveau, recevez, chère Mademoiselle, mes salutations les meilleures.

B. GOZEL.

A ces deux lettres, comme à plusieurs manifestations orales d'étonnement pour notre silence subit et inexpliqué à Radio-Genève, notre réponse est brève: nous avons été mise à la porte. Sans un mot de regret, d'excuse ou de remerciements pour une collaboration bénévole de sept ans et demi, soit depuis la fondation du poste d'émission de Radio-Genève, que nous avions contribué à créer. L'élégance de ce geste ne fait aucun doute.

Tout ce que nous pouvons reconnaître est que l'on ne nous a pas prise par surprise. Des critiques formulées sur « on dit », sans que nous ayons jamais pu obtenir que les autorités responsables nous écoutent, comme nous les en avions dépendant priées à réitérées fois; des tracasseries — pour ne pas dire plus; une censure à laquelle nous aurions été la première à nous soumettre si elle avait été exercée d'une manière générale, alors que, dans des cas précis, nous savons qu'elle nous fut exclusivement appliquée; l'ordre impératif de ne pas faire parler d'autres personnes sans en solliciter la permission, — tout ceci, nous l'avons parfaitement compris, n'était que le prélude de l'intention arrêtée, annoncée à une

l'Office suisse des Professions féminines a pris la direction de l'enquête. Ce travail n'a pas été facile, faute de moyens et de temps, et il a fallu renoncer à généraliser les renseignements obtenus. Si les réponses (réponses des inspecteurs fédéraux de fabriques, d'Offices de travail de différents cantons, de plusieurs associations de patrons et de syndicats, ainsi que de quelques ouvrières) ne sont pas très nombreuses, elles sont cependant extrêmement instructives et intéressantes. Nous les analysons brièvement ci-après.

Les réponses les plus précieuses sont sans doute celles des inspecteurs de fabriques, puisqu'elles nous viennent de personnes qui connaissent toutes les usines suisses, et à qui incombe la responsabilité de l'application de la loi sur le travail dans les fabriques. D'après les renseignements rassemblés sur les effets des restrictions légales au travail des femmes, l'opinion unanime est que, non seulement les ouvrières ne souffrent nullement de ces dispositions, mais que les conséquences pour leur santé et celle de leurs enfants en sont réjouissantes. Du point de vue économique, on peut dire en général que les femmes n'ont pas été remplacées par des ouvriers masculins, grâce aux lois qui leur défendent certains travaux, mais c'est bien plutôt la loi naturelle des aptitudes et des forces physiques différenciantes des deux sexes qui a amené une répartition du travail. De plus, les machines toujours plus perfectionnées peuvent être très souvent conduites par des femmes, alors qu'antérieurement, il fallait des forces masculines pour accomplir le même travail. On pourrait, par conséquent, bien plutôt constater le remplacement d'ouvriers par

de nos amies vaudoises, de ne plus permettre de parler de féminisme par T. S. F., et de « débarquer M^{lle} Gourd ». Et c'est pourquoi la lettre nous mettant à la porte (il est difficile d'employer un autre terme) ne nous a point surprises, mais tout simplement attristées.

Attristée de voir un organisme qui pourrait être le plus admirable instrument d'éducation et de développement populaires, qui pourrait contribuer à l'enrichissement de l'esprit et à l'ouverture d'horizons nouveaux — et c'est ainsi que sa tâche est comprise dans d'autres pays — se limiter chez nous au rôle d'amuseur d'un goût douteux, et ne donner satisfaction qu'aux demandes de communications d'un ordre inférieur. « Radio-Genève baisse à vue d'œil », nous disait-on, hier encore. Et dans le domaine qui nous touche, celui des intérêts féminins, nous voyons, comme le relève une de nos correspondantes, des conseils pour les soins du visage remplacer l'éloquence et la compétence de femmes aussi universellement connues et appréciées que la princesse Cantacuzène, Adele Schreiber, ou M^{me} Malaterre-Sellier, collaboratrices de Radio-Genève par notre intermédiaire; ou encore, lorsque Radio-Genève cherche de lui-même des conférencières féminines, comme il nous a été annoncé qu'il le ferait dans notre lettre de mise à pied, un très jeune homme venir exposer que le problème de la femme d'aujourd'hui touche à celui des lèvres fardées et de la silhouette amincie — à ce que nous ont assuré quelques auditrices qui n'ont pas mâché leur opinion!...

Il est regrettable assurément que l'opinion des dirigeants de Radio-Genève sur la mentalité des femmes en Suisse romande soit au niveau de la pâture intellectuelle qu'ils leur offrent. A celles qui en désirent une autre de le manifester. En ce qui nous touche personnellement, nous tenons à remercier nos correspondantes dont nous publions les lettres ci-dessus, comme toutes celles dont les marques orales de surprise nous sont déjà parvenues, et de l'intérêt qu'elles trouvaient à nos causeries; et nous pouvons leur assurer que le seul, mais très réel, regret que nous éprouvons à être déchargée de cette tâche, plus absorbante qu'on ne le croit, est de perdre le contact avec tant d'auditrices — d'auditeurs aussi — connus et inconnus, dont la sympathie active, la compréhension, les lettres par lesquelles on nous l'exprimait, les conseils qu'avec confiance on nous demandait, étaient pour nous un encouragement et une joie.

E. Gd.

Problèmes d'éducation : à propos de la « Maison des Petits »

Lausanne, le 12 juin 1933.

Chère Mademoiselle,

Une déplorable erreur de plume, qu'excuse et explique la hâte avec laquelle toujours il nous faut travailler, nous a fait attribuer à la « Maison des Petits » ce que M^{lle} M. Fillion a dit du home « Chez Nous », aux Journées éducatives de Lausanne. Chacun sait ici-bas que la « Maison des Petits » ne s'adresse pas aux enfants anormaux ou retardés.

M^{lle} Lafendel me fait en outre remarquer qu'elle n'utilise pas la méthode Montessori. Tout en rendant hommage à la doctoresse italienne comme à Pestolozzi et à Froebel, elle a montré comme quoi diffèrent ses procédés et son matériel d'enseignement. Dont acte.

S. B.

des ouvrières que le contraire. Il faut reconnaître toutefois que, par suite de la défense absolue du travail de nuit pour les femmes, l'industrie textile (notamment celle de la soie naturelle et de la soie artificielle) a engagé davantage d'ouvriers masculins, au lieu d'employer la main-d'œuvre féminine. Il est cependant impossible de donner des chiffres même approximatifs à ce sujet. On peut faire, mais plus rarement la même observation pour ce qui concerne le travail chez les fleuristes et dans les ateliers de photographie d'amateurs: le travail pressant devant souvent être fait pendant la nuit, les patrons préfèrent parfois engager des aides masculins. On nous dit cependant que, malgré les désavantages de la restriction légale pour le patron, celui-ci préfère bien souvent employer des femmes, vu leur salaire inférieur.

Si à ce sujet, nous nous demandons si le salaire des femmes est inférieur justement à cause des lois protectrices, quelques rares ouvriers nous ont répondu que les femmes sont en effet moins bien payées, parce qu'il leur est interdit de travailler comme les hommes durant des heures supplémentaires. Par contre, les inspecteurs fédéraux et cantonaux sont persuadés que la différence des salaires n'a rien à faire avec la protection légale des travailleuses.

Quant à la protection des mères avant et après leurs couches, les inspecteurs des fabriques prétendent que la situation économique des femmes n'en souffre pas. Les syndicats font la même réponse. D'après la loi, les femmes enceintes ne peuvent en effet pas être congédiées; elles reçoivent en général leur travail après les six

semaines de repos prescrites par la loi. Nous rappelons toutefois que cette prescription représente souvent une perte bien dure pour la femme, puisque, même si elle est assurée, la caisse ne lui rembourse jamais le total du gain qu'elle toucherait à la fabrique. Aussi est-il nécessaire que nous continuions à réclamer l'assurance-maternité comme vient de le faire tout récemment encore la *Schweiz. Sozialpolitische Vereinigung*.

Et les ouvrières elles-mêmes, que disent-elles de ces lois? Elles en sont très satisfaites; et même, elles ne demanderaient pas mieux que de voir encore complétée et améliorée cette protection légale. Ce sont les voix auxquelles il nous faut prêter l'oreille en premier lieu, puisque ce sont les ouvrières elles-mêmes qui profitent ou qui souffrent de cette protection, et si elles y sont favorables, nous n'avons qu'à nous rallier à leur jugement. Par conséquent, l'*Open Door*, qui lutte contre toute protection de la femme seule, ne saurait trouver beaucoup d'adhérentes en Suisse, nous semble-t-il.

Nous en arrivons à la dernière question posée par l'Alliance Internationale: les Associations féminines ont-elles protesté contre la protection légale des femmes seules? Dans certains cas, elles ont protesté contre les lois défendant à la femme mariée de continuer son travail; et si, en général, nous ne nous sommes pas opposées à la protection légale telle qu'elle est conçue dans la loi sur le travail dans les fabriques, nous protestons contre le fait que les femmes n'ont pas le droit de préparer et de voter les lois auxquelles elles doivent se soumettre.

E. V. A.

Conseil international des Amies de la Jeune Fille

Ce Conseil s'est réuni à Neuchâtel du 30 mai au 1^{er} juin, sous la présidence de M^{lle} Andrée Kurz, présidente internationale. Les rapports des différents Unions ont prouvé l'importance du travail accompli partout depuis l'Assemblée internationale de Zurich. Les nouvelles de Roumanie étaient tout particulièrement intéressantes: l'aide aux jeunes chômeuses et aux étudiantes; le placement des employées de maison, institutrices, gouvernantes, organisés par cette Union, entrée dans la Fédération l'an dernier seulement, montrent ce que peuvent faire, en peu de temps, des Amies dévouées et actives. Le Home avec ouvroir de Bucarest travaille à plein rendement; le Service des gares et des ports prouve son absolue nécessité.

La question de la suppression des Bureaux de placement payants, à l'ordre du jour de la session actuelle de la Conférence internationale du Travail, a retenu longuement l'attention du Conseil. Le Bureau Central n'a épargné aucune peine pour obtenir le maintien des bureaux d'associations bénévoles prélevant de modestes taxes. Les Amies doivent intensifier partout le travail de placement, comme l'ont déjà fait celles d'Allemagne et de Hollande lors de la mise en vigueur de leurs lois nationales sur la fermeture des Bureaux de placements mercantiles.

Un autre sujet à l'ordre du jour traitait des divers aspects de l'Ouvrière des gares A. J. F., de son développement, de l'unification si difficile mais toujours plus nécessaire de ses moyens d'action, et de la place que ce travail doit occuper dans le service social actuel.

Le Conseil a étudié à nouveau le problème que se posent tant de parents, tant de jeunes: comment, sans moyens financiers, apprendre une langue dans un pays étranger, puisque tous sont fermés aux travailleurs et que l'on n'obtient que très rarement des places au pair? Les Amies voueront tous leurs soins au service d'échange organisé par elles depuis quelques années. Les loisirs forcés des chômeuses et ce que peut faire la Fédération pour mettre un intérêt dans la vie des jeunes inoccupées a été discuté; les Comités nationaux augmenteront si possible leur travail dans ce domaine.

Le prochain Conseil international se réunira en mai 1934 au siège du Bureau Central.

A. DB.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le 10 juin. M^{me} de Montet lui a annoncé la fondation, pour une durée d'essai de trois ans, d'un Secrétariat pour le Service domestique. Ce Secrétariat, qui travaillera en liaison étroite avec notre Office central des professions féminines, sera dirigé par M^{me} Hausknecht, de Saint-Gall, secondée par une aide de langue française.

Le Comité s'est occupé des réunions du Comité exécutif du C. I. F. à Stockholm, auquel il a délégué M^{lle} Nef, de Herisau, qui sera probablement accompagnée d'une seconde déléguée.

M^{me} Schönauer a soumis au Comité la circulaire que la Commission pour la lutte contre les

effets du chômage enverra prochainement à toutes les Sociétés de l'Alliance.

L'Association pour la Protection de la Famille, dans laquelle nous sommes représentées par M^{lle} Nef, a étudié dans sa dernière séance la réduction des salaires, l'assurance maternelle et les logements pour familles nombreuses. Dans toutes ces questions, M^{lle} Nef a été frappée de la différence des points de vue masculin et féminin.

Le Comité a enfin salué avec joie l'affiliation d'une nouvelle Société: le *Hausfrauenverein* de Zurich.

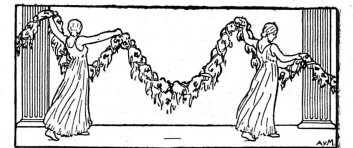
F. M.



Nouvelles des Sections.

LA CHAUX-DE-FONDS. — L'Assemblée générale de notre Section, tenue le 7 juin sous la présidence de M^{me} Challandes, a été très intéressante du fait des rapports entendus, et très amusante à cause du tirage d'une tombola intime et d'un thé joyeux. Le produit de la tombola est destiné à l'Alliance Internationale pour le Suffrage et au Comité cantonal neuchâtelois pour le Suffrage.

J. V.



A travers les Sociétés

Union Mondiale de la Femme pour la Concorde internationale.

Désirant soutenir en ces temps difficiles l'œuvre si nécessaire de maintenir l'esprit de concorde internationale à laquelle s'est attachée avec persévérance l'Union Mondiale de la Femme, quelques-uns de ses membres les plus actifs organisent à son profit une garden-party avec thé et attractions champêtres, qui aura lieu dans les jardins de l'Hôtel Beau-Séjour, Champel (en cas de pluie, dans les salons), le samedi 17 juin, dès 15 h. 30. On sait, en effet, que toutes les sommes versées en cotisations sont consacrées aux buts mêmes de cette organisation, et c'est pour couvrir les frais inévitables qu'il implique une bonne administration que l'initiative a été prise de cette fête champêtre. Tous les dons en argent et en nature (fleurs, fruits, pâtisseries, etc.) seront reçus avec reconnaissance au local de l'Union Mondiale, 17, boulevard Helvétique, et nos meilleurs vœux les accompagnent d'avance pour un beau soleil et un plein succès!

Carnet de la Quinzaine

Samedi 17 juin:

LAUSANNE: Ecole Supérieure, Villamont. 15 h.: Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure de Lausanne: fête de juin. Thé.

GENÈVE: Hôtel Beau-Séjour Champel, 15 h. 30: Garden-Party en faveur de l'Union Mondiale de la Femme pour la Concorde internationale. Buffet, attractions diverses, comptoirs bridge, dans, etc.

Dimanche 18 juin:

CULLY: Salle Davel. Assemblée générale annuelle de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin. A l'ordre du jour: *La Conférence de Marseille*; M^{lle} Gourd; *L'Assemblée de Bâle*; M^{me} Pache; *La femme d'aujourd'hui*: conférence par le Dr. M. Muret.

ZÜRICH: *Zürcher Frauenzentrale*, Schanzengraben 29, 14 h.: *La femme et la démocratie*. Séance de discussion convoquée par la *Frauenzentrale* de Zurich, la Fédération suisse des Sociétés de travailleuses sociales, l'Association des anciennes élèves de l'Ecole sociale de Zurich, et la Branche suisse de la Ligue de Femmes pour la paix et la liberté. Introduction par M^{me} Dunner, avocate (Aarau).

Jeu 22 juin:

LAUSANNE: Union des Femmes de Lausanne, 14, St-Pierre: 20 h. 15: Assemblée générale semestrielle. Election du Comité.

Lundi 26 juin:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue El-Dumont: Assemblée générale annuelle. A l'ordre du jour: Rapports divers, élections. *L'Assemblée de Bâle* de l'A.S.S.F.; M^{lle} Emma Kammacher, avocate; *Presse féminine et féministe*, causerie par M^{me} Vuilliamont-Challandes (La Chaux-de-Fonds).

Id. et mardi 27 juin:

ARRON (Lac de Constance), Hôtel Lindenhof: Assemblée générale annuelle de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses. A l'ordre du jour: Rapports divers; *Les tâches de la Société d'Utilité publique dans le Comité d'action pour le développement et l'amélioration du travail domestique*; M^{me} Hausknecht (St-Gall); *La mère comme éducatrice*; M^{me} Somazzi (Berne). Banquet officiel le 26 au soir à l'Hôtel de l'Ours, et excursion sur le lac et collation au château de Romanshorn le 27 après-midi.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE